



DELIBÉRATION N°11
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2022

DEL 2022.01.26/11

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 26 janvier 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :

Réaménagement de la dette / Caisse de Dépôts et Consignations - contrat N°03002

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Solange MICHEL, Natalia SERTOUR, Élie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 19/01/2022

Affichage : 19/01/2022

Étaient représentés :

Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Thomas SCHWARZ donnant pouvoir à Natalia SERTOUR
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 26

Absents excusés :

Émilie DESMOULINS, Élisa FAURE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance : Renaud PONS

- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la circulaire N°IOCB1015077C du 25 juin 2010 portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- VU** la délibération N°505 du 18/12/2002 entérinant le dernier protocole de refinancement de la dette de Briançon et les contrats de prêt qui en découlent ;
- VU** le contrat de refinancement de dette N°M1280012 signé avec la Caisse des Dépôts/Banque des Territoires en date du 23/12/2002 ;
- VU** l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement » annexée à la délibération ;
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon entend modifier légèrement le profil d'amortissement de son encours de dette pour mieux adapter le remboursement de sa dette au financement de son plan pluriannuel d'investissement ;
- CONSIDERANT** que le refinancement du contrat de prêt N°M1280012 a pour but un reprofilage des remboursements avec un rallongement de cinq ans ;
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts, qui a accepté, le réaménagement du contrat de prêt référencé à l'annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement », selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque ligne du prêt réaménagé détaillées à ladite annexe ;
- CONSIDERANT** que, quand bien même le conseil municipal a délégué au Maire, pour des raisons d'ordre pratique, tant la souscription des emprunts que la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, la Caisse des dépôts souhaite une délibération du conseil municipal pour finaliser le dossier ;
- CONSIDERANT** que, en conséquence, le conseil municipal de la Ville de Briançon, après avoir entendu l'exposé sur le réaménagement susvisé, est appelé à délibérer en vue d'autoriser le réaménagement du contrat de prêt précité ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 24/01/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220126-2022_01_11-DE

Reçu le 02/02/2022

Publié le 02/02/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- D'autoriser le réaménagement du contrat de prêt référencé à l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération et qui en fait partie intégrante.
- D'approuver les caractéristiques financières modifiées s'appliquant à chaque ligne du prêt réaménagé à compter de la date d'effet du ou des avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues ;
- D'accepter que les dispositions du ou des avenants se substituent à celles du contrat de prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent, les autres clauses et conditions du contrat de prêt non modifiées par le ou les avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci ;
- D'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire de la Ville de Briançon à signer seul le ou les avenants de réaménagement qui sera (ou seront) passé(s) entre la Caisse des dépôts et l'emprunteur (la Ville) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

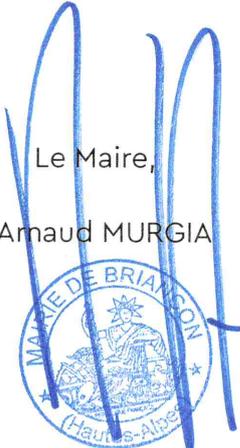
ABSTENTION : 7

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.01.26/11

PUBLIÉE LE : **02 FEV. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20220126-2022_01_11-DE

Reçu le 02/02/2022

Publié le 02/02/2022

ANNEXE : DETAIL DE L'OFFRE DE RÉAMÉNAGEMENT DU PRÊT N°M1280012



**BANQUE des
TERRITOIRES**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



Monsieur le Maire
Commune de Briançon
1 Rue Aspirant Jan
05100 BRIANÇON

Dossier n° 2299
Suivi par : Olfa Younès
Tél. : 07 85 66 65 12
Courriel : olfa.younes@caissedesdepots.fr

Marseille, le 6 décembre 2021

Objet : Lettre d'offre de réaménagement de la dette de votre commune

Monsieur le Maire,

A la suite des réunions préparatoires entre nos équipes et afin de répondre à vos besoins, nous avons le plaisir de vous faire part de notre offre de réaménagement.

Cette offre de réaménagement a pour date de valeur rétroactive le 25 août 2021.

Reprofilage et réindexation

L'offre de réaménagement que nous vous proposons porte sur la ligne de prêt N° M1280012, pour un montant de 2 261 540,83 €.

Allongement de 5 ans avec réindexation sur livret A

- CRD : 2 261 540,83 €
- Index : Livret A
- Marge sur Index: 0.80 %
- Taux : 1,30%, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur, 0.50% au 25/08/2021)
- Base et mode de calcul des intérêts : 30/360 Equivalent
- Date de valeur rétroactive: 25/08/2021
- Date de première échéance : 25/02/2022
- Date de dernière échéance : 25/08/2037

AR Prefecture

005-210500237-20220126-2022_01_11-DE

Reçu le 02/02/2022

Publié le 02/02/2022

- Durée : 16 ans
- Périodicité : semestrielle
- Profil d'amortissement : amortissement prioritaire
- Progression d'amortissement : 3% l'an
- Conditions de remboursement anticipé : indemnités actuarielles
- Taux effectif global (TEG): 1.30 %

Nous vous informons que les taux d'intérêt adossés sur des index révisables mentionnés dans notre offre sont susceptibles de variations d'ici la date de valeur du réaménagement. En conséquence, la valeur de l'index effectivement appliquée au taux du prêt réaménagé sera celle en vigueur à ladite date.

En vue de la mise en place de ce réaménagement, nous vous indiquons qu'un avenant au contrat de prêt initial devra être signé par vos soins ou par une personne dûment habilitée.

Enfin, cette offre de réaménagement fait l'objet d'une commission de 678,46 €.

Cette offre est valable jusqu'au 6 janvier 2022.

Si cette offre vous satisfait, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente lettre, datée et signée, par la personne dûment habilitée, suivie de la mention " Bon pour accord ".

Nous nous rapprocherons de vos équipes afin d'examiner les modalités de mise en œuvre de ce réaménagement et d'en accompagner au mieux son déroulement.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de cette offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.


Charles Du Dresnay
Directeur Régional Adjoint

04 JAN. 2022

Bon pour accord

LE MAIRE

Arnaud MURGA

